

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

LUNDI 7 AVRIL 2008

Ordre du jour

08-17.	Finances – Institutions – Indemnité de gardiennage des églises communales	2
08-18.	Finances – Compte administratif 2007 – Commune	2
08-19.	Finances – Compte administratif 2007 – Assainissement	3
08-20.	Finances – Compte administratif 2007 – Economique.....	4
08-21.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2007 Commune	5
08-22.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2007 Assainissement.....	5
08-23.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2007 Economique.....	6
08-24.	Finances – Vote des taux d'imposition 2008.....	7
08-25.	Finances – Budget primitif 2008 de la commune	8
08-26.	Finances – Budget primitif 2008 Assainissement	10
08-27.	Finances – Budget primitif 2008 Economique.....	11
08-28.	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2008.....	11
08-29.	Institutions – Délégations extérieures	14
08-30.	Urbanisme – Environnement – Recensement des zones humides – Constitution d'un comité de pilotage	15
08-31.	Urbanisme – Renoncement à un emplacement réservé	16
	Questions orales	
	Informations générales	

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 28 mars 2008, s'est réuni le lundi 7 avril, en session ordinaire en mairie.

Présents (25) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Claudine LE GALLIC, Christian GASNIER, Yolande GAUDAIRE, Danielle NICOLAS, Philippe LE RAY, Raymonde BUTTERWORTH, Yves LEROY, Bernard DANET, Claudine BOSSARD, Michèle AUFFRET, Sylvaine LE JEUNE, Patricia LE TALOUR, Paul MAHEU, Gilles LE CALONNEC, Pascal FONT, Didier NICOLAS, Vincent GEMIN, Monique TREMOUREUX, Fabienne BONNION, Cyril JAN, Stéphane ROY, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE

Absents ayant donné pouvoir (1) : Dominique ABEL respectivement à Stéphane ROY

Absents (1) : Pascal VALCK

Secrétaire de séance : Danielle NICOLAS

Délibération du 7 avril 2008

08-17. Finances – Institutions – Indemnité de gardiennage des églises communales

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

Par circulaire du 18 février 2008, le préfet du Morbihan nous a informé que le ministre de l'intérieur avait décidé d'une revalorisation de +0.79% du plafond de l'indemnité de gardiennage des églises communales versée au curé, ce qui porte ce plafond à 464.49 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la revalorisation dans les conditions précitées de l'indemnité de gardiennage versée au curé de la commune de PLESCOP ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Après l'arrivée de Pascal VALCK, le conseil est ainsi composé :

Présents (26) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Claudine LE GALLIC, Christian GASNIER, Yolande GAUDAIRE, Danielle NICOLAS, Philippe LE RAY, Raymonde BUTTERWORTH, Yves LEROY, Bernard DANET, Claudine BOSSARD, Pascal VALCK, Michèle AUFFRET, Sylvaine LE JEUNE, Patricia LE TALOUR, Paul MAHEU, Gilles LE CALONNEC, Pascal FONT, Didier NICOLAS, Vincent GEMIN, Monique TREMOUREUX, Fabienne BONNION, Cyril JAN, Stéphane ROY, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE

Absents ayant donné pouvoir (1) : Dominique ABEL respectivement à Stéphane ROY

Absents (0) : Néant

Délibération du 7 avril 2008

08-18. Finances – Compte administratif 2007 – Commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

L'exécution du budget primitif principal de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée dans des conditions normales. Le compte administratif 2007 s'établit ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Compte administratif 2007		
Recettes	2 983 199.63	5 013 233.74
Dépenses	3 503 473.99	3 964 411.17
Résultat de clôture de l'exercice 2006	970 603.79	652 277.72
Part affectée à l'investissement 2007	652 277.72	
Résultat de l'exercice 2007	-520 274.36	1 048 822.57
Résultat de clôture de l'exercice 2007	450 329.43	1 048 822.57

Annexe : CA 2007

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO précise à Arnaud LE BOULAIRE que les 113 KE reportés au programme 51 correspondent pour l'essentiel aux sentiers piétonniers et autres espaces récréatifs, ainsi qu'à la vente SODAL du centre bourg (SHOPI). Il lui indique également que les subventions espérées pour la médiathèque seront bien perçues, puisque la Région et la DRAC les ont notifiées.

Par la suite, Arnaud LE BOULAIRE annonce que le groupe d'opposition s'abstiendra sur tous les comptes administratifs puisque le groupe n'a pas participé à l'élaboration budgétaire.

Enfin, Patrick COCHET, trésorier de Vannes Ménimur, rappelle que le compte de gestion se distingue du compte administratif parce qu'il est approuvé par le trésorier payeur général et parce qu'il contient le bilan en sus des mouvements opérés sur l'année. Il explique que le compte administratif relève de la responsabilité de l'ordonnateur (le maire) qui ne peut dès lors assister à son approbation parce qu'il ne peut être juge et partie.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 7 avril 2008

08-19. Finances – Compte administratif 2007 – Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

L'exécution du budget primitif principal de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée dans des conditions normales. Le compte administratif 2007 s'établit ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Compte administratif 2007		
Recettes	505 299.95	558 034.95
Dépenses	586 851.62	284 495.02
Résultat de clôture de l'exercice 2006	255 130.68	311 546.51
Part affectée à l'investissement 2007	311 546.51	
Résultat de l'exercice 2007	-81 551.67	273 539.93
Résultat de clôture de l'exercice 2007	173 579.01	273 539.93

Annexe : CA 2007

Principales remarques :

Christian GASNIER explique à Arnaud LE BOULAIRE que le décalage des investissements est lié à l'obligation d'engager comptablement la totalité de la dépense avant de pouvoir signer le marché qui s'exécute en général sur deux ans.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 7 avril 2008

08-20. Finances – Compte administratif 2007 – Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

L'exécution du budget primitif principal de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée dans des conditions normales. Le compte administratif 2007 s'établit ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Compte administratif 2007		
Recettes	1 879 895.00	3 453 024.21
Dépenses	1 864 594.68	2 339 302.92
Résultat de clôture de l'exercice 2006	-823 621.37	1 518 248.85
Part affectée au fonctionnement 2007		1 518 248.85
Résultat de l'exercice 2007	15 300.32	1 113 721.29
Résultat de clôture de l'exercice 2007	-808 321.05	2 631 970.14

Annexe : CA 2007

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 5

Commentaires généraux du Trésorier

Après l'approbation des comptes administratifs, Patrick COCHET, trésorier de Vannes Mémimur, commente les comptes de la commune à l'aide de quelques ratios.

Il souligne d'emblée la bonne tenue des ratios liés à l'autofinancement qui sont tous en progression en raison d'une bonne maîtrise des achats publics et d'une progression sensible des recettes liées au développement.

Il se livre par la suite à une comparaison avec la moyenne des communes de la même strate sur le département notamment :

Recettes de fonctionnement

- Impôts locaux : 324 €/hbt à Plescop pour 342 €/hbt en moyenne sur le département
- Dotation de l'Etat : 256 €/hbt à Plescop pour 226 €/hbt en moyenne sur le département

Dépenses de fonctionnement

- Personnel : 311 €/hbt à Plescop pour 313 €/hbt en moyenne sur le département
- Achats : 129 €/hbt à Plescop pour 201 €/hbt en moyenne sur le département
- Charges financières : 15 €/hbt à Plescop pour 42 €/hbt en moyenne sur le département

Autres exemples de ratios de niveau

- Effort d'équipement : 615 €/hbt à Plescop pour 413 €/hbt en moyenne sur le département
- Encours de la dette : 361 €/hbt à Plescop pour 1036 €/hbt en moyenne sur le département
- Désendettement : 1.31 année à Plescop pour 5.12 années sur le département
- Autofinancement net de dette bancaire : 210 €/hbt à Plescop pour 17 €/hbt en moyenne sur le département

Patrick COCHET indique qu'il est difficile de comparer une commune à une autre mais que ces ratios expriment des tendances positives qu'il est souhaitable de maintenir autant que possible, en tenant compte des futurs équipements plus coûteux.

Arnaud LE BOULAIRE lui demande alors si les communes de la strate de référence ont beaucoup investi. Patrick COCHET répond qu'il est difficile de répondre à cette question car les situations sont diverses. Christian GASNIER indique alors que la commune de Plescop a beaucoup investi et qu'elle continuera à le faire puisque cette possibilité a été chiffrée et vérifiée.

Toutefois, Arnaud LE BOULAIRE souhaite que les comparaisons s'effectuent par rapport à des communes qui ont investi de la même manière. Bernard DANET lui indique que la commune de Plescop a son identité, son propre rythme de développement. Nelly FRUCHARD tiens à rappeler l'importance des investissements déjà réalisés au cours du précédent mandat et la nécessité de poursuivre ces investissements. Cyril JAN précise que son groupe ne dit pas que rien n'a été fait.

Paul MAHEU intervient alors pour rappeler que les ratios énoncés par le trésorier expriment des moyennes et qu'il est toujours intéressant de se comparer au regard d'une moyenne pour pouvoir se situer. En l'occurrence, il retient que les chiffres sont très positifs pour la commune au regard de la moyenne.

Cyril JAN précise que le renoncement à une hausse d'un point de fiscalité est de 15 KE, ce qui n'est pas très significatif. Il prend comme référence la commune de Ploëren dont les produits de la taxe professionnelle sont élevés et qui a réalisé des équipements importants. Il souligne son endettement important, atteignant 35 ans parfois. Il souligne par ailleurs l'importance du taux de la taxe professionnelle.

Jean Yves LE MOIGNO rappelle que le taux de la taxe professionnelle est fixé par la communauté d'agglomération du pays de Vannes et que la création de cette institution s'est accompagnée d'une perte importante pour la commune en raison de l'inéquité de la répartition des richesses. Il rappelle également que le retour sur l'investissement économique reste très appréciable à Plescop puisqu'il nous permet de financer le budget principal à hauteur de 400 KE, et nous évite ainsi un emprunt inutile. Partant, il considère qu'il n'existe pas de problèmes majeurs sur Plescop et pas non plus de demande importante qui n'aurait pas été satisfaite en termes d'équipement public.

Enfin, Didier NICOLAS et Patrick COCHET précisent à Cyril JAN que l'impôt IFA revient à l'Etat et non à la commune.

Délibération du 7 avril 2008

08-21. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2007 Commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	1 048 822,57
b	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
c = a+b	Capacité d'autofinancement	1 048 822,57

II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	-520 274,36
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	970 603,79
f = d+e	Résultat global à reporter	450 329,43
g	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-1 735 510,82
h = f+g	Résultat global	-1 285 181,39
i = h si <0	Besoin de financement	1 285 181,39

III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	1 048 822,57
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2007 dans les conditions précitées.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 7 avril 2008

08-22. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2007 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	273 539,93
b	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
c = a+b	Capacité d'autofinancement	273 539,93

II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	-81 551,67
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	255 130,68
f = d+e	Résultat global à reporter	173 579,01
g	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-570 702,94
h = f+g	Résultat global	-397 123,93
i = h si <0	Besoin de financement	397 123,93

III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	273 539,93
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2007 dans les conditions précitées.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 7 avril 2008

08-23. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2007 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	1 113 721,29
b	Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 518 248,85
c = a+b	Capacité d'autofinancement	2 631 970,14

II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	15 300,32
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-823 621,37
f = d+e	Résultat global à reporter	-808 321,05
g	Résultat des restes à réaliser (engagements)	
h = f+g	Résultat global	-808 321,05
i = h si <0	Besoin de financement	808 321,05

III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	2 631 970,14

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2007 dans les conditions précitées.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 7 avril 2008

08-24. Finances – Vote des taux d'imposition 2008

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

Après dix années de stabilité des taux, le conseil municipal avait décidé d'augmenter les taux d'imposition en 2002, pour les ajuster au nécessaire développement de la commune et à l'évolution de ses ressources externes (Dotations de l'Etat, subvention d'équipement, etc.).

Bien que les analystes aient prévu une hausse généralisée des taux pour 2003, l'assemblée, tenant compte d'un contexte social difficile, marqué par une aggravation du chômage, avait décidé de ne pas s'inscrire dans ce mouvement général.

Pour les mêmes motifs, elle avait décidé de limiter la progression des taux à 0.8% en 2004, en retenant toutefois le principe, jugé raisonnable, qu'il convenait mieux d'ajuster progressivement le produit fiscal aux besoins nouveaux de la population, plutôt que d'approuver des hausses ponctuelles, mais importantes, difficilement absorbables par des ménages fragilisés par la crise.

Dans le droit fil de ces décisions, le conseil municipal avait donc approuvé une hausse des taux limitée à 1% en 2005 et 2006, puis décidé de suspendre toute hausse à partir de 2007.

Ces mesures se sont donc traduites par une érosion de notre effort fiscal, avec une très légère reprise en 2006 qui prend en compte le rattrapage opéré au fil des années.

Cette année, un constat s'impose et qui n'a fait l'objet d'aucune remise en cause lors du débat sur les orientations budgétaires : la question du pouvoir d'achat est au cœur de la préoccupation des Français, et les Plescopais n'échappent évidemment pas à la règle. Ces derniers ont produit des grands efforts de redressement des finances communales depuis maintenant plus de 15 ans. Bien que toujours fragiles, celles-ci sont en effet globalement assainies. Aussi, compte tenu des ressources nouvelles apportées par des choix forts de la municipalité (DGF, développement économique, etc.), il apparaît logique de maintenir la pause fiscale pour les ménages.

Principales remarques

Cyril JAN considère que les taux sont supérieurs à la moyenne.

Bernard DANET lui rappelle que les taux ne constituent pas une comparaison pertinente puisque c'est le produit fiscal réglé par les Plescopais qui doit être examiné. Or ce produit est le fruit d'un taux fixé par le conseil municipal par une valeur locative dont l'évolution est déterminée par l'Etat. Il lui précise également que cette valeur augmente chaque année sur toute la France.

Christian GASNIER approuve Arnaud LE BOULAIRE qui estime malvenue une hausse des taux dans un contexte où les recettes sont globalement favorables.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

- voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :

TAXES	TAUX 2007	TAUX 2008
Taxe d'habitation	14.11 %	14.11 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.47 %	24.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.02 %	56.02 %

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 7 avril 2008

08-25. Finances – Budget primitif 2008 de la commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre (à l'exception de l'article 657), s'équilibre ainsi qu'il suit pour l'année 2008 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2008
011	Achats et variations de stocks	725 025,00
012	Charges de personnel	1 670 000,00
65	Autres Charges de gestion courante	410 477,87
Dont	657 Subventions	301 537,87
66	Charges financières	65 600,00
67	Charges exceptionnelles	3 200,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	134 300,00
014	Atténuation de charges	500,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
023	Virement en section d'investissement	728 320,13
Total dépenses		3 752 423,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2008
64	Atténuation de charges de personnel	22 000,00
70	Produits des services	383 786,00
73	Impôts et taxes	1 808 900,00
74	Dotations	1 487 527,00
75	Autres produits de gestion courante	13 500,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	36 710,00
Total recettes		3 752 423,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME (PRESENTATION)

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2008
48	Informatique mairie	4 000,00
49	Cimetière	16 650,00
50	Sécurité des bâtiments	10 700,00
51	Acquisition de terrains	491 054,99
52	VRD	666 662,16
53	Parc urbain	9 149,32
54	Restructuration du bourg	402 664,45
55	Atelier des services techniques	27 935,00
57	Mairie	704 140,72
58	Logement social	170 000,00
61	Ecole RG Cadou	6 650,00
64	Ecole F Dolto	15 243,60
65	Bureau service technique du bourg	75 286,00
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	8 300,00
74	Stade de leslégot	4 100,00
78	1000 clubs et salles AFR	2 100,00
80	Restaurant scolaire	26 386,59
82	Espaces verts	41 750,00
86	Equipements périscolaires	6 710,00
88	Salles polyvalentes 1 et 2	89 777,03
103	Salle omnisports	11 966,56
118	Salle de sport/dojo/musculation	5 328,71
119	Local technique du bourg	6 650,00
120	Bibliothèque médiathèque	920 132,03
ONA	Opérations non affectées	286 210,00
Total dépenses		4 009 547,16

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2008
51	Acquisition de terrains	44 600,00
52	VRD	32 798,72
54	Restructuration du bourg	15 065,53
80	Restaurant scolaire	20 516,60
88	Salles polyvalentes 1 et 2	8 729,00
120	Bibliothèque Médiathèque	524 698,96

ONA	Opérations non affectées	3 363 138,35
Total recettes		4 009 547,16

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (VOTE)

V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2008
16	Remboursement d'emprunts	170 850,00
20	Immobilisations incorporelles	185 967,12
21	Immobilisations corporelles	861 476,50
23	Immobilisations en cours	2 675 893,54
020	Dépenses imprévues invest	20 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	95 360,00
Total dépenses		4 009 547,16

VI. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2008
10	Dotations Fonds divers réserves	1 460 822,57
13	Subventions d'investissement	967 748,81
16	Emprunts et dettes assimilées	58 066,23
001	Résultat reporté	450 329,42
021	Virement de la section de fonctionnement	728 320,13
024	Produit des cessions	114 600,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	134 300,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	95 360,00
Total recettes		4 009 547,16

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un voire deux exercices.

Toutefois, cette année, dans la mesure où le programme de la mairie apparaît important et devrait normalement s'exécuter sur une durée prévisionnelle de 3 années, il est proposé de permettre à chacun de mesurer l'ensemble de l'engagement en approuvant une ventilation annuelle au stade du budget.

Programme	Crédits de paiement		
	2008	2009	2010
MAIRIE	3 332 700	704 100	2 004 600
		624 000	

Par ailleurs, pour éviter un emprunt inutile compte tenu de notre trésorerie, il est proposé d'approuver le fonds de concours de 400 000 € en provenance du budget économique comme cela avait été annoncé au stade du débat d'orientations budgétaires.

Annexe : Budget primitif 2008 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics

Principales remarques

Arnaud LE BOULAIRE demande si la taxe locale d'équipement est évaluée en fonction du nombre de permis de construire. Jean Yves LE MOIGNO lui précise que la TLE est notifiée par la trésorerie d'Auray (après éventuels abattements). Il lui précise par la suite que la médiathèque n'a pas connu d'écart important entre le coût initial et le coût actuel ; à part quelques avenants, la plus value résulte de l'adjonction de nouveaux équipements : les salles de musique.

Il est par ailleurs expliqué à Arnaud LE BOULAIRE que la variation du compte DI 10 s'explique principalement par des variations que subissent les diverses alimentant ce compte (excédent de fonctionnement reporté, fonds de récupération de la TVA, intégration des subventions du syndicat d'électrification départemental du Morbihan, etc.).

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités concernant la mairie ;**
- **approuver le fonds de concours précité ;**
- **voter par chapitre et arrêter le budget primitif principal de la commune 2008 ;**
- **approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 7 avril 2008

08-26. Finances – Budget primitif 2008 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit pour 2008 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2008
011	Achats et variations de stocks	89 333,00
012	Charges de personnel	101 880,00
66	Charges financières	20 380,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	110 000,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	388 355,00
Total dépenses		728 948,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2008
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	497 948,00
74	Subventions d'exploitation	6 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	225 000,00
Total recettes		728 948,00

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2008
16	Remboursement d'emprunts	58 932,00
20	Immobilisations incorporelles	1 480,00
21	Immobilisations corporelles	22 883,00
23	Immobilisations en cours	838 842,94
040	Opérations d'ordre entre sections	225 000,00
020	Dépenses imprévues invest	15 000,00
Total dépenses		1 162 137,94

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2008
10	Dotations, fonds divers réserves	273 539,93
13	Subventions d'investissement	330 230,42
040	Opérations d'ordre entre sections	110 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	173 579,01
021	Virement de la section d'exploitation	388 355,00
Total recettes		1 275 704,36

Excédent d'investissement	113 566,42
---------------------------	------------

Il est cette année notable que le budget annexe d'assainissement comprend les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'assainissement collectif comme pour le service public d'assainissement non collectif. Un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc.

Annexe : Budget primitif 2008 – Etat complémentaire relatif au SPANC – Programme d'acquisition de matériel

Principales remarques

Il est précisé qu'un léger correctif interviendra sur le résultat au compte DI 10 (différence de 14.58 € en l'occurrence, compensé par une diminution équivalente au DI 13).

Par la suite, Christian GASNIER informe Cyril JAN que le projet de budget ne contient que le coût de l'étude destinée à connaître l'évolution de nos capacités épuratoires et non celui de l'extension de la station dont la consistance découlera nécessairement du résultat de l'étude. Le groupe d'opposition décide donc de voter pour le bordereau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2008 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel joint au budget principal ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 7 avril 2008

08-27. Finances – Budget primitif 2008 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2008 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2008
011	Achats et variations de stocks	2 364 285,00
65	Autres Charges de gestion courante	484 700,00
Dont 6575	Participation budget assainissement	79 500,00
66	Charges financières	26 424,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 811 168,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 547 512,20
Total dépenses		7 244 090,14

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2008
70	Produits des services	699 636,00
74	Dotations et participations	245 112,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 667 372,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 631 970,14
Total recettes		7 244 090,14

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2008
16	Remboursement d'emprunts	54 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 667 372,00
001	Déficit reporté	808 321,05
Total dépenses		4 529 693,05

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2008
16	Emprunts et dettes assimilées	171 012,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 811 168,00
023	Virement de la section de fonctionnement	2 547 512,20
Total recettes		4 529 693,05

Afin de faire bénéficier les Plescopais d'un juste retour sur l'investissement économique réalisé au cours de ces dernières années, il est proposé d'intégrer le versement d'une participation au budget primitif principal de 400 000 € qui évite un emprunt inutile.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Finances" du 25 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la participation précitée au budget primitif principal ;**
- **voter par chapitre et arrêter le budget primitif annexe économique 2008 ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 7 avril 2008

08-28. Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2008

S'estimant concernés, Didier NICOLAS, Paul MAHEU et Arnaud LE BOULAIRE, responsables associatifs, ne participent pas au vote.

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, les commissions concernées se sont réunies pour examiner les demandes de subventions émanant des organismes publics ou privés, de Plescop ou de l'extérieur. Les propositions suivantes ont été retenues :

Allocations et participations	267 337,87
Allocations fr scolaires	
Ecole privée (enfants : 184*40,72 e)	7 500,00
Convention OGEC	116 389,00
Allocations arbre de Noël	
Cadou (7.76*197)	1 530,00
Dolto (7.76*109)	850,00
Ecole Privée (7.76*184)	1 450,00
Eveil culturel et pédagogique	
Cadou (50 €*34)	1 700,00
Ste Anne primaire (50 €*37)	1 850,00
Frais de transport extra-scolaire	
Cadou (6,88*197)	1 360,00
Dolto (6,88*109)	750,00
Ste Anne (6,88*184)+Rattrapage de 2007	3 927,00
Eveil sportif (piscine)	
Ecole Cadou (18 semaines x 2.79 x 50% x 197 enfants)	4 647,00
Ecole Dolto (18*2.79*0.5*109)	2 737,00
Ecole Sainte Anne (18*2.79*0.5*184)	4 620,00
Eveil psychomoteur	
Cadou (50 € *34)	1 700,00
Ste Anne	1 700,00
Dolto	
Reversement subventions écoles extérieures	
Ecoles extérieures (40.72 €)	
Ecole Prévert (1)	40,72
Ecole Kerniol (2)	81,44
Ecole élémentaire d'Armorique (1)	40,72
Ecole maternelle Brizeux (2)	81,10
Ecole Diwan de Vannes (1)	40,72
Ecole maternelle Françoise d'Amboise (1)	40,72
Ecole élémentaire Le Sacré Cœur (5)	203,60
Ecole élémentaire Nicolazic (2)	81,44
Ecole maternelle Nicolazic (4)	162,88
Ecole élémentaire St Patern (4)	162,88
Ecole maternelle Saint Patern (1)	40,72
Ecole maternelle Sainte Jeanne D'Arc (2)	81,44
Ecole élémentaire Sainte Jeanne d'Arc (1)	40,72
Ecole maternelle F. Dolto de Séné (1)	40,72
Ecole Notre Dame (2)	81,44
Ecole élémentaire Calmette (2)	81,44
Ecole élémentaire La Rabine (1)	40,72
Ecole élémentaire Descartes (1)	40,72
Ecole maternelle de Cliscouet (1)	40,72
Ecole ARMORIQUE -Participation CLIS 2008 (1)	236,17
Ecole de LOCMINE - Participation CLIS 2006 (1)	420,04
Provision pour participation communale aux contrats d'association extérieurs	
Estimation : 21 enfants mater x 1109,20	23 300,00
Estimation : 32 enfants élém x 236,17	7 600,00
Associations de Plescop (+1.8%)	
<u>Associations culturelles et actions de communication</u>	
Amis de la Chapelle Lézurgan	222,00
Amis de la Chapelle Saint Hamon (P)	222,00
Amis de la Chapelle St Barthélémy	317,00
Art Floral	266,00
Chorale Harmonie	190,00
Danse et Culture bretonne	622,00
Diablô core	232,00
Participation financière école nationale de musique (P)	1 000,00
Pétra Neue (Roué Waroch)	2 700,00

Pétra Neue (Fête musique)	3 160,00
Petra Neue (Partenariat)	6 821,00
Plescophonie enfants mineurs (100 €*19 cours/20 min)+(150 €*96.50 cours/30 min)+(200 €*2 cours)	16 575,00
Plescophonie jeunes plescopais étudiants (50 €*2 élèves (20min)+(75 €*4 élèves (30 min)	400,00
Plescop-Nisipari	227,00
Théâtre à Plescop	317,00
Familles rurales	3 620,00
Potart	232,00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
Agriculture et vie rurale	104,00
Unions des commerçants, prof. libérale	332,00
Association de Kerfontaine (P)	85,00
<u>Associations du domaine de l'enfance, jeunesse, écoles</u>	
Amicale laïque	376,00
APEL école Sainte Anne	245,00
Participation action Prévention routière	88,00
<u>Associations sociales</u>	
Club du Bon temps	321,00
Nouvel Horizon	77,00
Donneurs de sang	100,00
<u>Associations sportives (Mise à jour le 18/03/08)</u>	
Basket ball	1 872,00
Form et Fitness	545,00
Boxe Française	610,00
Boxe Française (Championnat d'Europe)	1 000,00
Boxe (Déplacement)	360,00
Cima	70,00
Club cyclotouriste	389,00
Coureurs à pieds	632,00
Coureurs à pieds (Pâques)	330,00
Coureurs à pieds (Afps)	300,00
ESP Omnisports	135,00
ESP Omnisports (Afps)	600,00
Football	4 417,00
Gymnastique-randonnée	1 205,00
Handball (forfait)	3 888,00
Handball (Partenariat)	11 000,00
Handball (déplacement région)	4 050,00
Judo	626,00
Pétanque loisirs	324,00
Pongistes plescopais	842,00
Pongistes plescopais (Complément)	1 560,00
Tennis	1 109,00
Karaté	759,00
Karaté (subv pour équipements)	530,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Amicale du personnel communal (P)	317,00
Association "Pêche et Activités de plein air"	150,00
CUEC	116,00
Radio Brogwened (P)	102,00
Amicale saint Hubert (campagne Ragodins) (P)	280,00
Association Boullig Ruz	85,00
<u>Associations extérieures</u>	
<u>Associations sociales</u>	
Ligue contre le cancer	94,00
Rêves de clown	51,00
ADAPEI	65,00
Ensemble contre le chômage	250,00
Noël de l'enfance	50,00
Jeunes, parole, espoir (suicide)	63,00
AFM Morbihan	50,00
Vacances en famille	50,00
Vie espoir 2000	57,00
Union départementale des sapeurs pompiers	53,00
Vie libre	51,00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
G.V.A	121,00
<u>Associations de protection de l'environnement</u>	
Adair	171,00
Eaux et rivières	171,00
La Gaulle Vannetaise	150,00
<u>Associations sportives</u>	
Entente morbihannaise (P)	891,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Eostin spéret ar yez	
Unacita+ancien combattant	317,00

Tournoi des Vénètes	(ASSOCIATION)	81,00
Redadeg (association)		100,00
<u>Autres</u>		
SNSM		156,00
<u>Partenariat jeunes</u>		
Enveloppe		1 097,30
Pochette non affectée		503,50

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances", le conseil municipal est invité à :

- **accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 7 avril 2008

08-29. Institutions – Délégations extérieures

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

A chaque renouvellement des conseils municipaux, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner les nouveaux délégués chargés de la représenter dans les organismes extérieurs dont la liste figure en annexe. Cette désignation s'effectue par un vote au scrutin majoritaire à bulletin secret.

Organismes extérieurs	Candidats	Vote	Délégués
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du canton de Grand-Champ	Plescop l'avenir ensemble		<u>Titulaire</u>
	Titulaire		Jean Yves LE MOIGNO
	Jean Yves LE MOIGNO	22	Yves LEROY
	Yves LEROY	22	<u>Suppléant</u>
	<u>Suppléant</u>		Christian GASNIER
	Christian GASNIER	22	Danielle NICOLAS
	Danielle NICOLAS	22	
	Plescop ensemble autrement		
	Titulaire		
	Françoise JAFFREDO	5	
Cyril JAN	5		
<u>Suppléant</u>			
Dominique ABEL	5		
Stéphane ROY	5		
Syndicat département d'Electrification du Morbihan	Plescop l'avenir ensemble		
	Yves LEROY	22	Yves LEROY
	Pascal VALCK	22	Pascal VALCK
	Plescop ensemble autrement		
	Dominique ABEL	4	
Cyril JAN	5		
Syndicat mixte du Loch et du SAL	Plescop l'avenir ensemble		<u>Titulaire</u>
	Titulaire		Jean Yves LE MOIGNO
	Jean Yves LE MOIGNO	22	Christian GASNIER
	Christian GASNIER	22	<u>Suppléant</u>
	<u>Suppléant</u>		Nelly FRUCHARD
	Nelly FRUCHARD	22	Bernard DANET
	Bernard DANET	22	
	Plescop ensemble autrement		
	Titulaire		
	Cyril JAN	5	
Stéphane ROY	5		
<u>Suppléant</u>			
Dominique ABEL	5		
Arnaud LE BOULAIRE	5		
Référent à la sécurité routière	Plescop l'avenir ensemble		
	Yolande GAUDAIRE	22	Yolande GAUDAIRE
	Plescop ensemble autrement		
Arnaud LE BOULAIRE	5		
Correspondant défense nationale	Plescop l'avenir ensemble		
	Philippe LE RAY	22	Philippe LE RAY

	Plescop ensemble autrement Cyril JAN	5	
Mission locale du Pays de Vannes	Plescop l'avenir ensemble Nelly FRUCHARD Claudine LE GALLIC Raymonde BUTTERWORTH Plescop ensemble autrement Blanc	22 22 22 5	Nelly FRUCHARD Claudine LE GALLIC Raymonde BUTTERWORTH

Délibération du 7 avril 2008

08-30. Urbanisme – Environnement – Recensement des zones humides – Constitution d'un comité de pilotage

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

En 2006, l'assemblée municipale avait approuvé la création du syndicat du Loc'h et du Sal afin de doter ce bassin versant d'un véritable outil opérationnel de reconquête de l'eau.

Dans cet esprit, et bien que des mesures fortes et efficaces de sauvegarde figuraient déjà dans notre actuel document d'urbanisme, nous avons décidé de lancer la révision de notre plan local d'urbanisme en 2007, en retenant pour premier objectif le renforcement des mesures environnementales, dont la première application concrète consiste à intégrer un recensement exhaustif des zones humides.

Afin de mener cette lourde tâche à bien, nous avons souhaité renouveler le comité de pilotage créé en 2008, présidé de droit par le maire et réunissant plusieurs acteurs concernés de la vie locale, à savoir :

- 5 élus titulaires et 2 suppléants (en sus du maire) ;
- 3 représentants des agriculteurs ;
- 2 représentants des pêcheurs ;
- 1 représentant des chasseurs ;
- 1 professionnel au moins du syndicat du Loch et du Sal.

Il s'agit ici de désigner les membres du conseil municipal appelés à travailler au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Environnement, urbanisme et développement" du 27 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la création modifiée du comité de pilotage ;**
- **désigner par 27 voix pour, à bulletin secret et à la proportionnelle, les membres du comité de pilotage suivants :**

Titulaires	Suppléants
- Jean Yves LE MOIGNO - Christian GASNIER - Danielle NICOLAS - Vincent GEMIN - Cyril JAN	- Yves LEROY - Stéphane ROY

- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

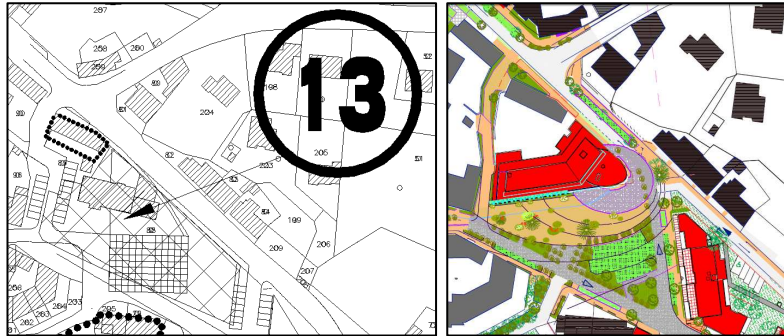
Délibération du 7 avril 2008

08-31. Urbanisme – Renoncement à un emplacement réservé

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 13 octobre 2003, l'assemblée avait approuvé la révision du plan local d'urbanisme qui prévoyait, notamment, un emplacement réservé n°13 couvrant l'intégralité de la parcelle AB 88 et qui était dédié à la réalisation de la mairie.

Depuis, la société EADM a acquis la parcelle concernée pour notre compte, dans un cadre amiable (au prix du marché), et nous avons arrêté avec précision le périmètre des travaux de réalisation de la nouvelle mairie : la construction de cette dernière et de ses abords ne rendent indispensables que la partie Ouest de la parcelle, laissant ainsi libre de tout projet la partie Est.



L'emplacement réservé n°13 est donc caduc, de fait, puisque l'acquisition nécessaire à la construction de la mairie et de ses abords a été réalisée par notre mandataire, et, en tout état de cause, sa partie Est s'avère largement inutile.

Dès lors, la société EADM nous ayant interrogé sur nos intentions à son sujet, il est proposé à l'assemblée de renoncer à faire valoir les droits de la commune sur cet emplacement réservé, et d'engager par ailleurs la procédure de suppression de l'emplacement n°13 par la voie d'une modification du plan local d'urbanisme (celle-ci intégrera au demeurant un nettoyage de la planche qui comprend des surcharges graphiques).

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Environnement, urbanisme et développement" du 27 mars 2008, le conseil municipal est invité à :

- **renoncer à l'acquisition de l'intégralité de la parcelle couverte par l'emplacement réservé n°13 ;**
- **engager sa procédure de suppression ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Questions orales

Nelly FRUCHARD remarque que cette procédure est rarement utilisée, en rappelle le cadre fixé par le règlement intérieur, puis elle invite le groupe d'opposition à émettre les questions orales auxquelles elle répondra. Enfin, le maire précise que ces questions auraient pu être vues en commission pour plus d'efficacité.

1°) – **Arnaud LE BOULAIRE** : Quelles sont les conséquences sur les dépenses et les recettes pour les années 2008-2009 après l'arrêt de la construction d'Atlanparc ?

Nelly FRUCHARD : Il n'y a pas d'arrêt. Cela relève de la rumeur, entretenue ou pas, et moi je regarde les faits : une entreprise de gros œuvre vient d'être rachetée, ce qui explique un peu de retard. Donc, le programme se poursuit naturellement et, je le répète, il n'y a pas d'arrêt du projet Atlanparc, bien au contraire...

2°) – **Arnaud LE BOULAIRE** : Quel est le projet de construction d'un complexe sportif sur Plescop ?

Nelly FRUCHARD : Celui connu de tous et en lien avec le nouveau collège. C'est le programme du conseil général qui le dira. Nous espérons, comme tout le monde j'espère, que cela avancera vite.

3) – **Arnaud LE BOULAIRE** : Quel projet a été « validé » par la majorité concernant l'éclairage public ?

Nelly FRUCHARD : Une campagne de réalisation est achevée. Une autre est à l'étude car il n'y a plus que des interventions ponctuelles à réaliser.

4) **Arnaud LE BOULAIRE** : Quel est le montant connu à ce jour en APD pour la construction de la mairie ?

Nelly FRUCHARD : 2.451 K€ HT

5) **Arnaud LE BOULAIRE** : Lors de la commission « développement sportif », il a été retenu d'inclure le club d'utilisation et d'éducation canine dans l'association sportive de Plescop. Cette inscription peut elle être effectuée pour la rentrée prochaine, c'est-à-dire au mois de Septembre 2008 ?

Nelly FRUCHARD : Je tiens à repréciser les choses. M. ABEL a évoqué cette possibilité et il lui a été répondu que cette question serait débattue en commission. C'est donc nécessairement un débat qui doit avoir lieu en commission "développement sportif".

6) – **Françoise JAFFREDO** : Quelles sont les prévisions d'extensions des services et des capacités d'accueil au niveau des besoins sportifs, scolaires, cantines, routes, et de la maison de la petite enfance de la commune ?

Nelly FRUCHARD : Tout est dans notre programme. Cela étant dit, nous avons pour habitude de prendre en début de mandat une délibération de cadrage définissant le rythme des équipements prévisionnels ainsi que leur coût. Cela sera fait en son temps. Vous savez, Mme JAFFREDO, il ne faut pas prendre des décisions trop rapidement que l'on regretterait après.

7) – **Cyril JAN** : Concernant l'attribution des lots du lotissement de la ZAC du Moustoir. Quel profil social est retenu, si profil social il y a, concernant l'attribution de ces lots communaux de cette ZAC ?

Nelly FRUCHARD : La loi nous impose d'assurer une réelle mixité sociale. C'est la loi. A partir de là, il ne peut pas y avoir de "profil social". D'ailleurs, je ne sais pas ce qu'est un "profil social". Nous essayons d'accueillir des gens de tous horizons, en espérant de tout cœur qu'ils se plaisent à Plescop. Bien entendu, nous veillons à ce que des jeunes couples aux revenus modérés puissent venir à Plescop pour y apporter la vie.

8) – **Stéphane ROY** : Est-il prévu une personne ou un organisme chargé de la protection des biens et des personnes sur la commune, tant au niveau des accès scolaires lors de la sortie des classes, tant au niveau de la « sécurité des personnes » et de la « sécurité urbaine » ?

Nelly FRUCHARD : Nous avons un organisme chargé de la sécurité des bâtiments communaux. Au-delà, c'est le travail de la gendarmerie d'assurer ces missions de police par rapport à la protection des biens et des personnes.

Bien sûr, il y a sur Plescop des actes de délinquance et des cambriolages – qui y échappe ? –, mais il n'est évidemment pas possible d'y répondre par le recrutement d'un agent de police municipale. C'est un emploi qui coûte cher, il faut qu'il soit utile.

Or, je tiens à le préciser, parce que je comprends bien le sens de votre question, que nous avons le niveau de délinquance de moins élevé du Pays de Vannes, selon les propres termes de la gendarmerie que je rencontre régulièrement.

Il faut donc laisser la gendarmerie faire son travail, une activité de police judiciaire qu'elle assure parfaitement ; si les activités de police administrative nécessitent des recrutements, il sera toujours temps d'y procéder. Il ne vous a pas échappé que le projet de nouvelle mairie intégrait cette possibilité.

9) – **Stéphane ROY** : Lors du dernier conseil du 29/02/2008, page 17 dixit « Christian GASNIER ajoute « il reste 19ha de terrain équipés en stock », où se trouve ces 19Ha ?

Le maire présente une carte de l'espace d'activité indiquant les 17,9 ha env. en réserve (à côté et derrière chez M. Garaud, à l'arrière près de Maryflor, à côté et derrière chez MCS, derrière chez CAB 56, à côté des trois soleils, ainsi qu'au Guernic).

Informations générales

A) Délégation au maire – Marchés publics

1) Signature des marchés de travaux :

- Réalisation d'une conduite EU avenue de l'Hermine avec l'entreprise TP Ouest Canalisations pour un montant de 23 528 € HT
- Réalisation d'une conduite de transfert vers la station d'épuration avec l'entreprise EGC Canalisations pour un montant de 54 090€ HT

2) Signature des marchés de services :

- Réalisation du bulletin municipal avec l'imprimerie IOV pour un montant de 10 580 € HT
- Entretien des terrains de football avec l'entreprise ROPERT pour un montant de 48 879,30 € HT (contrat triennal)
- Surveillance des bâtiments communaux avec la Société Sécurité Bretagne Sud pour un montant de 4347,83 € HT
- Entretien de l'éclairage public avec INEO pour un montant de 15 400 € HT
- Entretien des abords de voirie avec la communauté de communes du Loc'h pour un montant de 10 200 e HT
- Etude préalable à l'extension de la station d'épuration - étude de diagnostic du réseau d'assainissement collectif avec la Société SOGREAH pour un montant de 39 220 € HT

3) Signature des marchés de fournitures :

- Fournitures administratives avec Bureau + pour un montant de 4391,46 € HT
- Fournitures scolaires avec la Librairie Lafolye pour un montant de 10 555 € HT
- Informatisation de la médiathèque – logiciel de gestion avec la Société DECALOG pour un montant de 7 101 € HT

B) Agenda : réunion avec le personnel communal le 29/04/2008 à 17h30 au 1000 clubs.

C) Fonctionnement : il est précisé au groupe d'opposition qu'il dispose de cases "courrier" à l'accueil.

D) Formation : Claudine LE GALLIC expose les modalités de mise en place de la formation des élus et rappelle la nécessité de répondre rapidement à une proposition de plan de formation (finances, sociale, urbanisme, etc.) qui permettrait un accueil des intervenants sur place, ce qui s'avère moins coûteux.

Copie certifiée conforme
Le maire
Nelly FRUCHARD